

1. INTRODUCTION : Contextes de l'université algérienne

L'histoire de l'enseignement supérieur algérien se divise essentiellement en deux phases : avant et après l'indépendance du pays en 1962. La première université créée en Algérie fut l'Université d'Alger, fondé en 1910. Ainsi, en 1962, l'enseignement supérieur algérien se réduisait à l'Université d'Alger et à deux annexes installées à Oran et Constantine.

Au lendemain de son indépendance en 1963, l'Algérie ne comptait pas plus de 2500 étudiants. Depuis, le système d'enseignement supérieur national a connu une évolution quantitative importante. Une refonte totale des programmes de formation a ainsi été proposée, dont la principale caractéristique réside dans les éléments suivants : diversification, spécialisation et professionnalisation.

Plus de 1.200.000 étudiants en 2013-2014 ont été inscrits en 47 universités, 10 centres universitaires, 4 annexes universitaires, 19 écoles nationales supérieures, 5 écoles normales supérieures, 10 écoles préparatoires), l'hébergement en cité universitaire atteint 52% de l'effectif étudiant.

A ce moment, l'université algérienne vit une crise multidimensionnelle endémique, traduit par la dégradation des conditions pédagogiques et de l'exercice du métier d'enseignant: amphis et salles de TD surchargés, faiblesse des moyens matériels, suppression des TP, des mémoires de fin d'études et des stages de terrain, non-respect des normes pédagogiques de l'UNESCO.

Si beaucoup a été réalisé – même si beaucoup reste encore à faire pour atteindre les normes internationales rapportées au volume de la population –, le rythme accéléré de la croissance de l'université a également généré de nombreux dysfonctionnements en termes de qualité et d'efficacité scientifiques, de respect des normes de la vie académique et de maîtrise des processus d'amélioration de ses performances.

Ceci est, au moins en partie, dû au fait que l'université s'acquitte de ses missions de formation et de recherche dans un environnement socio-économique et institutionnel qui a également connu de profonds changements, ce qui rend nécessaire la réaffirmation de principes généraux et le renouvellement des règles de fonctionnement pouvant garantir à la fois sa crédibilité pédagogique et scientifique et sa légitimité.

Les membres de la communauté universitaire sont, dans ce contexte, tenus de partager la démarche morale et méthodologique qui conduit à reconnaître, aux plans éthique et déontologique, les meilleurs comportements et les meilleures pratiques universitaires, ainsi que d'en combattre les dérives.

Emanation d'un large consensus universitaire, la charte d'éthique et de déontologie réaffirme des principes généraux issus de normes universelles ainsi que de valeurs propres à notre société, et qui doivent être le moteur de la démarche d'apprentissage et de mise en œuvre de l'éthique et de la déontologie universitaires. Elle doit donc représenter un outil de mobilisation et de référence rappelant les grands principes qui guident la vie universitaire et inspirent les codes de conduite et les règlements qui en découleront.

CONCEPTS D'ETHIQUE, MORALE OU DEONTOLOGIE

Dans nos conversations courantes, nous reprenons souvent certaines expressions entendues aux informations ou utilisées par différents spécialistes de la question. Nous intégrons les mots à la mode comme éthique, morale ou déontologie, sans toujours savoir ce qui se cache derrière ces mots qui, dans certains cas, peuvent sembler synonymes. Afin de clarifier ces expressions, nous devons passer par l'étape des définitions.

Morale

La Morale, c'est la science du bien et du mal, c'est une théorie relative à la conduite humaine. Elle se réfère aussi aux mœurs, aux habitudes et aux règles de conduite admises et pratiquées par la société comme relevant du bien. Elle se réfère également aux institutions qui permettent à une société d'atteindre ses objectifs.

Ethique

Ethique: discipline qui a pour objet les principes moraux guidant la conduite d'un individu, d'un groupe ». Art de diriger la conduite humaine en tenant compte, en conscience, des valeurs en jeu. Elle se réfère aussi au produit d'une réflexion portant sur les valeurs afin de les critiquer, de les renouveler, et ce à la mesure des changements que la vie quotidienne fait émerger.

L'éthique est une démarche visant, face à un problème donné à adopter la meilleure solution en s'appuyant sur des valeurs apprises, admises et intégrées et en tenant compte du contexte dans lequel le problème se pose actuellement (Qui se rapporte à la morale). L'éthique est plutôt la recherche du bonheur, bonheur

de l'individu qui fait le choix d'une existence, bonheur de la relation interhumaine dont il s'agit de retrouver l'authenticité et tente de repérer les principes régissant le vivre-ensemble.

Déontologie

Déontologie « Théorie de Devoir »: La déontologie (mot provient du grec deontos : le devoir et logos : le discours), est la théorie des devoirs moraux et l'ensemble des règles de conduite que l'homme doit respecter à l'égard de la société en général.

Dans un sens moins technique, et plus répandu aujourd'hui, elle désigne l'ensemble de devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice de leur métier.

La déontologie ou morale professionnelle a comme objectifs:

- assurer la protection du public en favorisant une pratique professionnelle consciencieuse, responsable et de haute qualité;
- aider le professionnel à faire preuve d'un comportement éthique plus exigeant que celui qu'on attend du commun des mortels;
- éviter des situations conflictuelles entre professionnels appartenant à une même profession ou à des professions apparentées;
- sauvegarder une bonne image et le renom de la profession auprès du public;
- légitimer un statut socio-économique privilégié et un statut juridique particulier (par exemple la corporation).

Distinction entre Ethique et Déontologie :

Les termes "éthique" et "déontologie" peuvent paraître identiques mais ne leur sens diffèrent. Il existe en effet une nuance qui fait que l'éthique et la déontologie ne signifient pas la même chose, bien qu'ils sont des termes complémentaires. Le mot déontologie désigne l'ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d'un ordre ou d'une association professionnelle. Comme les règles de droit, les règles déontologiques s'appliquent de manière identique à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique. L'éthique, au contraire, invite le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent son action et à choisir, sur cette base, la conduite la plus appropriée.

Ethique professionnelle

En éthique professionnelle, la réflexion porte sur les valeurs qui motivent les conduites des professionnels et qui sont actualisées dans les codes de déontologie. Les valeurs des ingénieurs définissent un idéal général de pratique. Le bon ingénieur se distingue, entre autres, par sa compétence, son sens des responsabilités, son engagement social. Ce que cela signifie dans la pratique quotidienne, le code de déontologie aide à le comprendre en énonçant les devoirs et obligations découlant de l'idéal du groupe.

Droit

Le mot droit provient du terme latin *directum*, c.à.d « en ligne droite ».

Le droit s'inspire des postulats de justice et constitue l'ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société. La base du droit sont les rapports sociaux, lesquels déterminent son contenu et son caractère. Le droit ; donc, est l'ensemble des règles permettant de résoudre les conflits au sein d'une société.